

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 à 18 h 30 -  
Mairie – salle des Commissions**

**N° DCA2025-10-15/03**

Présents : Sandrine BUISSON, Vice-Présidente ;  
Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Saïda HADDOUR – Marie FISCHER – Laurence POTIER-  
GABRION – Claude THABUIS ;  
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Jacqueline ODOIX – Claire POULIN  
Excusés avec procuration : Pierrick DUCIMETIERE (procuration à Sandrine BUISSON),  
Marc LOCATELLI (procuration à Laurence POTIER-GABRION).  
Excusés : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN, Antipas TOUATAM.

**Membres en exercice** : seize / **Membres votants** : quatorze

### **Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1/2025 DU CCAS**

Considérant que le CCAS est dépendant pour sa trésorerie du versement des allocations de la CAF en fin d'exercice.

Que cette situation engendre des tensions concernant le paiement des traitements de fin d'année des agents et des coûts pour la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de banques, la commune de la Roche sur Foron, par délibération en date du 25/09/2025 octroie au CCAS la possibilité d'une avance de trésorerie de 500 000€ inscrite en section d'investissement du budget au compte 168742 « Autres dettes collectivité de rattachement ».

Cette avance est consentie à titre gratuit. Le versement et le remboursement de l'avance se faisant sur le même exercice comptable.

La section de fonctionnement n'est pas modifiée par la décision modificative n°1.

La décision modificative n°1 du budget 2025 s'équilibre de la manière suivante :

| C.C.A.S                      | Budget actuel | Décision<br>Modificative | total        |
|------------------------------|---------------|--------------------------|--------------|
| Section de<br>fonctionnement | 2 269 968.00  | 0.00                     | 2 269 968.00 |
| Section d'investissement     | 47 230.42     | 500 000.00               | 547 230.42   |

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par **14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »** :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2025 du CCAS

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-préfecture  
de Bonneville le 28.10.2025  
Publié le 29.10.2025  
Notifié le  
Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 15 octobre 2025  
Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

